



MINISTÈRE
DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2026



PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES

11^{ÈME} EDITION

**Appel
à candidature**





PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES 2026

Face aux crises multiples et au changement climatique, nos sociétés ont pu montrer une forme de résilience et d'adaptation, prenant parfois des chemins inattendus. Ces crises successives, parfois encastées, nous enjoignent à faire le point sur nos aspirations profondes et besoins : de lien, d'espace pour le vivant, de repères, d'agilité, de sens. De manière très concrète, elles opèrent comme un accélérateur de changement vers une société du XXI^{ème} siècle (sobriété, digitalisation, retour aux circuits courts, place de la nature...) dont nous ne voyons que les prémices.

L'Etat accompagne, à son niveau, ces transformations en insistant par exemple sur l'équilibre nécessaire entre préservation de nos ressources et renforcement des solidarités territoriales. Il le fait par le biais des grandes politiques publiques qu'il porte, en particulier, par la mise en œuvre des recommandations de la « convention citoyenne pour le Climat » en fixant pour la France l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette » des sols en 2050.

Lors des dernières éditions, les lauréats ont insisté sur la nécessaire prise de conscience du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et des risques de fragilisation des équilibres territoriaux, déjà largement en germe, et proposaient des démarches frugales, résilientes, co-construites et ancrées sur le territoire.

L'édition 2026 s'inscrit dans une période charnière, marquée par des transformations sociales environnementales et économiques dont l'ampleur et le rythme ne cessent de s'intensifier. Un fort niveau d'incertitudes multi-échelles (internationales, régionales, nationales) comme multi-thématiques (climat, intelligence artificielle) vient bousculer le temps long de l'aménagement du territoire.

L'Etat et les territoires ont besoin de praticiens (quelque soit leur posture d'action) capables de relayer ces enjeux mais également proposer des modes d'action renouvelés et agiles, en réponse à l'évolution toujours plus rapide des défis posés à l'urbanisme.

Face à un écosystème professionnel complexe à faire évoluer, dans ses modèles économiques, ses jeux d'acteurs, ses représentations sociales, il s'agit d'inventer et de déployer de nouveaux modèles, dont les prémices, les signaux faibles ont été bien souvent captés, développés, portés, et testés par des acteurs de la société civile, des praticiens, de jeunes structures engagées.

C'est à l'aune de ces défis que l'édition 2026 du Palmarès des jeunes urbanistes est lancée.





LE PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES

Le Palmarès des jeunes urbaniste (PJU) est un prix décerné tous les deux ans par le ministère en charge de l'urbanisme. **Il récompense des jeunes professionnels pour l'originalité, l'exemplarité et le caractère innovant de leurs contributions à la fabrique de la ville et des territoires.**

Créé en 2005, le Palmarès des jeunes urbanistes a déjà récompensé plus de 80 lauréats, dont certains sont désormais devenus des personnalités ou des structures reconnues et référentes.

Initié sur le constat d'une évolution de la profession, le Palmarès vise à soutenir et à mettre en exergue ses transformations, en insistant sur :

- La nécessité d'accompagner et de mettre en avant les générations montantes d'intervenants, **dont les pratiques régénèrent la manière de penser et intervenir** dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- La nécessité de **donner de la visibilité à des mutations plus profondes** de ce domaine professionnel, avec une diversification des acteurs, des changements de postures, et des modalités d'actions et d'engagement qui dépassent les strictes logiques d'interventions sur le cadre spatial et bâti.

Ainsi, chaque édition du Palmarès des jeunes urbanistes est l'occasion de **réinterroger les pratiques existantes, de questionner les modes de faire**, d'alimenter et de prolonger les débats d'idées qui traversent la profession en lien avec les acteurs de terrain.

Au-delà de la reconnaissance de leur démarche, le Palmarès a vocation à accompagner et soutenir les lauréats dans leurs parcours. Suivant les cas, cet accompagnement peut prendre différentes modalités : mise en visibilité des travaux et des démarches des lauréats ; participation à des événements médiatiques et des espaces de réflexions ; reconnaissance facilitant l'accès à la commande publique ; missions ou sollicitations ponctuelles directement portées par l'Etat.

Cette année, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) organise la 11^{ème} édition du Palmarès des jeunes urbanistes.



CE QUI CHANGE À PARTIR DE 2026

Parrainage du Palmarès des jeunes urbanistes par le Grand Prix de l'urbanisme

Les deux distinctions vont désormais au delà du partage de leur cérémonie de remise par le Ministre en charge de l'urbanisme. Elles sont officiellement liées par le parrainage/marrainage d'une promotion de jeunes urbanistes par le Grand Prix de l'urbanisme de l'année précédente.

Le lauréat du Grand Prix de l'urbanisme devient membre de droit du jury du Palmarès des jeunes urbanistes de l'année suivante et accompagne la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature dans le cadrage de la nouvelle session du Palmarès des jeunes urbanistes.

Ce parrainage a notamment pour vocation de constituer un vecteur de transmission entre deux générations d'urbanistes et d'enrichissements mutuels par un appui itinéraire du Grand Prix tout au long de l'année.

La session 2026 sera donc marrainée par Sabine Barles, Grand Prix de l'urbanisme 2025. Afin de diversifier les expériences dans le contexte de l'instauration de cette relation, la promotion des jeunes urbanistes 2026 pourrait également être marrainée par Claire Schorter, Grand Prix de l'urbanisme 2024 (sous réserve).

Organisation par les lauréats PJU de workshops territoriaux

Désormais, les jeunes urbanistes organisent (ou co-organisent avec 1 ou 2 autres lauréats une fois désignés) un workshop territorial, visant à mettre en avant leurs pratiques à l'épreuve du terrain, au service des territoires.

En parallèle du présent AAC, la DGALN lance un [appel à manifestation d'intérêt](#) auprès des services déconcentrés de l'État afin d'identifier des sites de réflexions potentiels, en mesure de constituer un laboratoire in situ pour les PJU. A l'issue de l'AMI, 3 sites d'expérimentation seront retenus pour bénéficier de l'expertise des jeunes lauréats. Les candidatures au PJU s'opèrent donc en deux temps : le dossier de candidature, ensuite complété par des notes méthodologiques d'organisation de ces workshops, adaptées aux sites retenus.

Un représentant de l'État local de chaque territoire d'expérimentation retenu intégrera automatiquement le jury du PJU en tant que membre de droit.

Plusieurs équipes lauréates pourront être retenues par site.



QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT(E)

Le Palmarès est ouvert à tous les jeunes professionnels français ou étrangers de 40 ans ou moins.

Peuvent postuler un individu ou une structure (société, collectif, groupement, association...) qui exerce en France depuis au moins 2 ans.

Il s'adresse à tous les champs disciplinaires : urbanisme, architecture, paysage, mobilité, environnement, économie, arts, culture, science sociales, etc...

L'activité professionnelle présentée doit directement contribuer ou relever d'interventions liées au champ de l'urbanisme, à la fabrique de la ville ou à l'aménagement du territoire, pris au sens large (dans ses dimensions spatiales, culturelles, sociales, économiques, etc...).

De manière non exhaustive les candidat(e) s peuvent exercer dans de multiples postures d'action, en tant que maître d'œuvre, maître d'ouvrage, consultant, AMO, entrepreneur, artiste, milieu associatif, chercheur, etc...

Aucun diplôme spécifique n'est exigé. Les formations initiales et continues des candidats seront cependant pris en considération.

Dans le cas d'une réponse collective, le palmarès est remis simultanément à la structure et à certains de ses membres que la candidature aura pré-identifié. Les membres de la structure pouvant prétendre au palmarès sont les membres fondateurs et les membres les plus impliqués, dans structure depuis au moins 2 ans. Ils seront clairement identifiés, avec un maximum de 8 personnes par candidature.

Pour que la candidature soit recevable, les conditions suivantes sont à remplir :

- Le/la candidat(e), ou au moins un des membres de l'équipe candidate doit être né(e) après le 01/01/1986. En cas d'équipe, ce membre doit être l'un des fondateurs de la structure.
- Le/la candidat(e) ou la structure qui candidate doit justifier d'une activité d'au moins 2 ans en France dans le champ de l'urbanisme.
- En cas d'équipe, chaque membre identifié devra justifier d'un engagement d'au moins 2 ans dans la structure et avoir un rôle clé dans celle-ci.

QUELS SONT LES ATTENDUS

Les candidat(e)s devront montrer par leurs travaux et leurs positionnements leur légitimité à prétendre au Palmarès des jeunes urbanistes. Ils/elles devront notamment expliciter en quoi leur démarche est exemplaire, en quoi leurs pratiques décloisonnent ou réinventent les systèmes d'interventions traditionnels et en quoi elle permet d'explorer de nouvelles modalités de faire.

Les candidat(e)s pourront notamment s'appuyer sur trois aspects de leurs engagements :

- **Leurs travaux**, en explicitant dans les démarches qu'ils/elles ont menées, la spécificité et la richesse de leur positionnement. Les projets mis en oeuvre et travaux réalisés seront particulièrement valorisés
- **Leur posture de travail**, en terme méthodologique, d'organisation, de thématiques ou sujets abordés
- **Leurs visions des enjeux de demain** dans le champ de l'urbanisme et plus spécifiquement depuis leur posture, et la manière dont ils/elles cherchent à y répondre par leurs actions

UN, DEUX OU TROIS WORKSHOPS TERRITORIAUX A PROPOSER

Après transmission de son dossier de candidature et sélection des 3 sites de Workshops territoriaux par la DGALN, le candidat devra se positionner sur un, deux ou ces trois sites et proposer une méthodologie d'organisation de leurs workshops, afin de démontrer en actes son apport à la ville et aux territoires durables.

Ces workshops seront co-pilotés localement par les Directions Départementales de Territoires et les collectivités.

Ils seront successivement menés sur deux jours en novembre, par le lauréat retenu, en copilotage éventuel avec un à deux autres lauréats également retenus, en étroite relation avec les services déconcentrés.

Sur le modèle des Ateliers Flash du dispositif de l'[Atelier des territoires](#) déployé par la DGALN, les workshops ne constituent pas une étude de maîtrise d'œuvre, mais visent à mobiliser, faire participer et fédérer les acteurs locaux, (*in fine* une soixantaine de personnes) autour d'une vision prospective, d'un projet de territoire et d'un plan d'actions. D'échelle (inter)communale, les sites seront retenus pour constituer des laboratoires *in situ* de propositions spatialisées pour la promotion de PJU, avec l'objectif d'une diversité de thématiques

(mutations pavillonnaires, requalification d'une entrée de ville, transformation d'une Zone d'Activité Économique, revitalisation d'un centre bourg ou encore recyclage d'une friche foncière ou bâtie, etc.).

L'organisation et le déroulé de ces workshops sont libres et pourront prendre des formes diverses pour dépasser les controverses et faire projet de territoire. En articulant visites de site/témoignages d'acteurs/projet, le workshop devra permettre d'apporter des réponses en démontrant comment l'action du candidat peut contribuer à donner des perspectives locales ainsi que monter en généralité.

Chaque workshop bénéficiera d'une enveloppe budgétaire de 16k€TTC, couvrant le temps passé du lauréat PJU, comme tous frais ou sujétions (transports de chaque équipe, restauration sur place, etc.). Si plusieurs lauréats sont retenus, cette enveloppe sera augmentée de 8k€TTC par lauréat supplémentaire. Si le site du workshop est en outre-mer ou en Corse, cette enveloppe sera augmentée. Lors des 2 jours de Workshop, les frais de logistique (salle, éventuel bus, restauration) seront pris en charge par le territoire (DDT/collectivité).

DÉSIGNATION DES LAURÉAT(E)S

La désignation des lauréat(e)s se fera en 3 temps :

- Analyse des dossiers de candidature par une commission technique composée d'une douzaine d'expert(e)s issu(e)s des services de l'Etat et de professionnels. Ils évalueront les candidatures sur la base de l'ensemble des documents transmis.
- Analyse des notes méthodologiques des workshops territoriaux par les services déconcentrés de chaque site appuyé par la DGALN.
- Désignation des lauréats par un jury d'experts, souverain et représentatif de la profession. Formé de 10 à 15 personnalités du champs de l'urbanisme le jury regroupe des représentants du

ministère de charge de l'urbanisme et des services déconcentrés de l'État co-pilotes des workshops, les Grand Prix de l'urbanisme marraines de la promotion, des professionnels et des anciens lauréats du Palmarès. Le vote est consécutif à un débat à huit clos en présence de rapporteurs de la commission technique qui présenteront leur rapport.

Le règlement fixe un minimum de 1 et un maximum de 3 lauréat(e)s par site, un même lauréat pouvant être retenu sur plusieurs sites.

Les lauréats seront désignés fin septembre 2026.

COMMENT CANDIDATER : 3 ÉTAPES SUCCESSIVES

1 Vérification de l'éligibilité et inscription en ligne

Avant le mercredi 12 mai à 12h, chaque personne physique ou morale intéressée par le PJU doit vérifier son éligibilité puis s'inscrire.

Ces deux étapes sont successivement prévues au questionnaire suivant : <https://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=755838&lang=fr>

Il est recommandé aux candidat(e)s de procéder à cette étape avant de démarrer l'élaboration de leur dossier de candidature.

2 Envoi du dossier de candidature (sauf workshops territoriaux)

Avant le mercredi 12 mai à 12h, chaque candidat(e) inscrit(e) adresse son dossier de candidature à :

pju@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier de candidature sera composé des 4 éléments suivants :

- **Une note sur le candidat**, format A4, de 10 pages maximum comprenant :
 - **Une présentation du candidat** (ou de la structure), de son positionnement d'action, de la philosophie de ses interventions.
 - **Une présentation détaillée de trois actions récentes** illustrant sa démarche et permettant de mettre en avant les défis, les acteurs impliqués, leurs contributions à faire bouger les lignes et l'état d'avancement des projets, le palmarès récompensant des professionnels qui font l'urbanisme.
 - **Une mise en perspective de sa vision** des grands enjeux sociétaux, urbains et territoriaux, et la manière dont il envisage son action pour faire face à ces constats.
- **La planche de synthèse**, en complétant la planche-type annexée au présent document, en version modifiable format .pptx. Le lauréat précisera si les 3 actions relèvent du projet ou de la réalisation.

- **Une liste ou un book synthétique** des travaux du candidat ou de la structure
- **Les CV et pièces d'identité** de chaque membre identifié dans le questionnaire d'inscription.

En objet du mail sera précisé : CANDIDATURE PJU 2026. Dans le cas où l'envoi dépasserait 6 Mo, les fichiers seront transmis via une plateforme de transfert de fichiers avec le lien repris dans le mail. L'ensemble des fichiers sera transmis au format PDF (sauf la planche-type, en .pptx) et chaque fichier ne dépassera pas 20Mo.

Un mail d'accusé de réception sera retourné à réception de la candidature. Il ne présagera pas de la complétude du dossier. En cas de dossier incomplet ou non conforme, la candidature sera considérée comme irrecevable.

3 Envoi de la/des note(s) méthodologique(s) des workshops territoriaux

Après transmission des fiches de sites retenus par la DGALN mi-juin et **avant le lundi 6 juillet à 12h**, chaque candidat(e) inscrit(e) adresse sa/ses note(s) méthodologique(s) à :

pju@developpement-durable.gouv.fr

Chaque workshop sur lequel le candidat souhaite se positionner fera l'objet d'une note autonome, format A4, portrait ou paysage, de 3 pages maximum présentant le déroulé de l'évènement envisagé. Il sera librement construit par le candidat, inspiré de la [méthodologie du format «Flash» des Ateliers des Territoires](#) et intégrera un temps de réflexion collective associant les services de l'Etat, les collectivités, mais également des acteurs du territoire ainsi que des experts extérieurs à identifier par le candidat. La note détaillera le positionnement de l'évènement, ses objectifs, un déroulé de principe, un calendrier pour les 2 journées, une première liste d'intervenants envisagés. Si le candidat est lauréat, sa proposition sera retravaillée avec les territoires accueillant le workshop et hybridé avec les autres éventuels lauréats.





Ministère de la Ville et du Logement
Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Sous-direction de l'aménagement durable
92055 La Défense Cedex
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



**MINISTÈRE
DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

